declarations à transmettre

Ce document constitue l’annexe III de l’instruction DOC-2008-03 – Procédures d’agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d’information et passeports.

Cette annexe reprend l’ensemble des pièces obligatoires relatives aux actionnaires et aux dirigeants d’une société de gestion de portefeuille

ANNEXE 3.A – Déclaration à transmettre par les apporteurs de capitaux

Ce document constitue l’annexe 3.A de l’instruction AMF DOC-2008-03 - Procédures d’agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d’information et passeport.

|  |  |
| --- | --- |
| Cadre réservé AMF  | Veuillez compléter les données suivantes  |
| N° de référence AMF : | Nom : |
|  | Fonction : |
| Société : |
| Adresse : |
| Compl. : |
| CP, Ville : |

**Avertissement**

Ces renseignements doivent être fournis par toute personne appelée à devenir associé en nom ou à détenir, directement ou indirectement, une participation qualifiée au sein de la société de gestion de portefeuille.

Les réponses au questionnaire ci-dessous doivent être accompagnées de toutes les précisions permettant d'éclairer le jugement de l'AMF. Il importe que toutes les rubriques soient servies. En outre, tout actionnaire personne physique ou toute personne physique représentant au conseil d'administration ou de surveillance un actionnaire détenant directement ou indirectement une participation qualifiée d'une société de gestion de portefeuille doit joindre au dossier un *curriculum vitae* complet, précisant les principaux cursus et formations, l'expérience professionnelle, les activités ou autres fonctions exercées à ce jour.

Des manquements ou infractions ayant donné lieu à amnistie ne doivent pas être mentionnés dans les réponses au questionnaire.

Le questionnaire et la lettre à transmettre au président de l'AMF doivent être déposé sur l’extranet ROSA, dûment complétés et signés par l'intéressé ou, s'agissant des personnes morales, par l'un de ses mandataires sociaux.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la société de gestion de portefeuille pour laquelle ces renseignements sont fournis : | |
| Identité de l'apporteur de capitaux : | |
| Personne morale / Entité :  *(Fournir la copie des documents qui attestent de ces éléments)*  Dénomination sociale :  Nom commercial :  Forme juridique :  N° Siren :[[1]](#footnote-1)  Nationalité :  Adresse :  Dirigeants :  Nom et prénoms :  Date et lieu de naissance :  Nationalité :  Adresse : | Personne physique :  *(Fournir la copie d'une pièce d'identité)*    Nom et prénoms :    Nom et prénoms des parents : [[2]](#footnote-2)  Date et lieu de naissance :    Nationalité :  Adresse : |

1. À quels objectifs répond la création de l'entreprise ou l'acquisition (investissement stratégique, investissement de portefeuille, etc.) ? Quels effets l'apporteur de capitaux en attend-il (donner toutes informations utiles à ce sujet) ?

En cas de changement de contrôle,

* S'agissant des principaux objectifs : préciser les objectifs financiers à moyen terme, les principales synergies qui seront recherchées au sein de la société de gestion de portefeuille cible, les éventuelles réorientations concernant les activités, les produits ou les marchés cibles et la possible réaffectation des fonds ou des ressources prévue pour l'établissement financier cible ; les modalités d'intégration de l'établissement cible dans l'organisation du groupe de l'acquéreur[[3]](#footnote-3), en décrivant les principales synergies recherchées avec d'autres sociétés du groupe et les modalités des relations intra-groupes ;
* S'agissant de l'estimation des impacts financiers : joindre un nouveau plan d'affaires (*business plan*);
* S'agissant de la gouvernance et de l'organisation de la société de gestion de portefeuille, préciser :
* La composition et les missions du conseil d'administration et des principaux comités mis en place par l'instance dirigeante (comités compétents en matière de gestion, d'audit, de gestion des risques, etc.) ;
* Les procédures administratives et comptables et principes de contrôle interne : principaux changements apportés aux principes et systèmes en matière de comptabilité, audit, contrôle interne, respect des réglementations (notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent) en indiquant les noms des personnes qui occuperont les postes clés (auditeur/contrôleur interne et responsable du respect des réglementations) ;
* L’architecture globale des systèmes informatiques : notamment, tout changement apporté à la politique de sous-traitance, aux flux d'informations, aux logiciels utilisés (développés en interne ou par des tiers) ainsi que les principaux processus et outils employés pour la sécurité des données et des systèmes (sauvegarde, plan de continuité des services, journal des audits de sécurité, etc.) ;
* Les politiques en matière de sous-traitance et d'externalisation (activités concernées, choix des prestataires, etc.) et les droits et devoirs respectifs des principaux intervenants selon les contrats applicables (modalités de contrôle, niveaux de service contractuels, etc.).

NB : afin de simplifier les échanges, l'ensemble de ces éléments peut être intégré dans la mise à jour du programme d'activité transmis par la société de gestion de portefeuille à l'occasion du changement de contrôle.

1. Des participations ou relations financières[[4]](#footnote-4) ou non financières[[5]](#footnote-5) significatives existent-elles entre l'apporteur de capitaux, la société, ses actionnaires actuels ou ses dirigeants ? Comment ces relations devraient-elles évoluer à l'avenir ?
2. Quels sont le montant et le pourcentage de la participation prévue ainsi que son équivalence en droits de vote[[6]](#footnote-6) ?

Décrire précisément le montage juridique et financier de l'opération d'acquisition des titres.

Indiquer notamment tous les accords existants entre actionnaires, détailler leurs caractéristiques, les fournir sur demande.

Par ailleurs, préciser :

* L'utilisation des ressources financières privées et leur origine : document probant ou déclaration signée ;
* Les modalités de transfert des fonds et réseaux utilisés (disponibilité des ressources qui seront utilisées pour l'acquisition, dispositions financières, etc.) ;
* Les détails concernant l'accès aux sources de capital et aux marchés financiers et le financement de l'achat des actions ;
* L'utilisation des fonds obtenus auprès d'établissements bancaires (instruments financiers dont l'émission est prévue) ou moyennant tout type d'accord conclu avec d'autres actionnaires de l'établissement cible (échéances, modalités, cautionnements et gages) ;
* Les actifs de l'acquéreur ou de la société de gestion de portefeuille cible dont la vente est prévue à court terme (détaillant les conditions de vente, les prix de vente envisagés et les caractéristiques de ces actifs).

1. L'apporteur de capitaux a-t-il donné ou envisage-t-il de donner en garantie des actions de la société ? Si oui, préciser le bénéficiaire.
2. L'opération est-elle soumise à une déclaration de franchissement(s) de seuil(s) et d'intention ? Fournir, le cas échéant, une copie de la déclaration adressée à la société dont les actions ont été acquises à l'AMF. A-t-elle donné lieu (ou doit-elle donner lieu) au dépôt d'une offre publique[[7]](#footnote-7) ?
3. L'opération est-elle susceptible de faire l'objet au titre du contrôle des concentrations d'une notification à l'Autorité de la concurrence et/ou à la Commission européenne pour les opérations de dimension communautaire (règlement CE n° 139/2004 du 20 janvier 2004 du Conseil relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises) ? Dans l'affirmative, celle-ci a-t-elle été effectuée[[8]](#footnote-8) ?
4. Les actions de l'apporteur de capitaux sont-elles admises aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation ? Fournir toute information utile à ce sujet (place de négociation, marché).
5. Les titres émis par l'apporteur de capitaux ou certaines sociétés de son groupe ont-ils fait l'objet d'une notation (dans l'affirmative, donner toutes précisions utiles à ce sujet) ?
6. Quelle est la répartition du capital et des droits de vote de l'apporteur de capitaux ? S'il y a lieu, préciser celle de la maison mère et des holdings intermédiaires (indiquer les pourcentages de détention en parts de capital et en droits de vote et préciser le lieu du siège social de chacune des entités).
7. Quelle est l'activité de l'apporteur de capitaux[[9]](#footnote-9) ?

Fournir le bilan et le compte de résultat des trois derniers exercices.

S'il fait partie d'un groupe, fournir un descriptif des principales entités constituant le groupe ; indiquer, le cas échéant, la part des activités bancaires ou de services d'investissement, joindre un organigramme ainsi que les comptes consolidés des trois derniers exercices ; fournir, en outre, la liste des participations significatives dans des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement en France et à l'étranger :

* De l'apporteur de capitaux ;
* Du groupe auquel lui-même appartient.

Préciser enfin si l'apporteur de capitaux ou l'un de ses mandataires sociaux contrôle une société de gestion de portefeuille ou son équivalent à l'étranger (indiquer, le cas échéant, son nom ainsi que le montant des capitaux gérés).

1. Si l'apporteur de capitaux ou tout ou partie des sociétés qui lui sont liées exercent une activité financière, à quelles réglementations et à quelles autorités les entités concernées sont-elles soumises à ce titre ? (Indiquer si l'opération nécessite une autorisation et fournir, le cas échéant, copie de celle-ci ; dans cette hypothèse, le dossier devra également comprendre des indications quant à l'impact de l'opération envisagée sur les principales caractéristiques financières et sur les ratios prudentiels de l'apporteur de capitaux).
2. Quelles sont les principales relations bancaires et financières en France de l'apporteur de capitaux ?
3. Dans le cas d'apporteurs de capitaux originaires d'États non parties à l'accord sur l'Espace économique européen, fournir, le cas échéant, toute indication sur les conditions d'implantation de succursales, de création de filiale ou de prise de participations dans des établissements de statut comparable, ainsi que sur les conditions d'exercice d'activités de gestion, bancaires et financières dans le pays d'origine.
4. Si l'apporteur de capitaux est une personne physique, quels sont le montant et la nature de son patrimoine ainsi que les principales sources de revenus (fournir une description détaillée de l'actif et du passif ainsi que des gages, cautionnements, etc.) ?
5. L'apporteur de capitaux, des sociétés de son groupe et, s'il s'agit d'une personne morale, ses dirigeants, ont-ils fait l'objet d'une sanction ou d'une procédure de sanction pénale, administrative ou disciplinaire (y compris celles devant la commission des sanctions de l’AMF) en France ou dans d'autres pays au cours des dix dernières années ? Dans l'affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées[[10]](#footnote-10) ? Une telle procédure est-elle en cours ?
6. L'apporteur de capitaux a-t-il connaissance de l'existence de sanctions (pénales, administratives ou disciplinaires, en France ou dans d’autres pays) au cours des dix dernières années ou de procédures en cours à l'encontre de la société concernée par l'opération ? Dans l’affirmative, quelles ont été les qualifications retenues par la ou les autorités compétentes ? Quelles ont été, le cas échéant, les sanctions prononcées ? Une telle procédure est-elle en cours ?
7. L'apporteur de capitaux, des sociétés de son groupe et, s'il s'agit d'une personne morale, ses dirigeants, ont-ils fait l'objet d'un refus ou d'un retrait d'autorisation d'immatriculation, d'autorisation, d'habilitation ou de concession de licence pour exercer une activité ou une profession ?

Pour une personne physique, l'apporteur de capitaux a-t-il déjà fait l'objet d'un renvoi (ou démission contrainte) d'un emploi ou d'une fonction en lien avec un trust, une relation fiduciaire ou une activité de nature similaire ?

1. L'apporteur de capitaux sera-t-il présent ou représenté au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance) de la société[[11]](#footnote-11) ?
2. Fournir la liste des mandats déjà exercés par les futurs représentants de l'apporteur de capitaux au sein de l'établissement faisant l'objet de ce dossier.
3. Le candidat acquéreur peut-il exercer une influence sur la SGP ? Si oui, fournir tout renseignement complétant le curriculum vitae du candidat acquéreur (s’il s’agit d’une personne physique) ou celui des représentants de la personne morale du candidat acquéreur démontant la compétence professionnelle du candidat acquéreur en matière de gestion et, lorsque le candidat acquéreur est susceptible d’exercer une influence notable, tout renseignement démontrant sa compétence professionnelle dans le domaine des activités financières menées par la SGP cible.
4. Fournir toute information supplémentaire utile pour l'examen du dossier.

« En ma qualité de ........................................................., je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et qu’il n’y a pas, à ma connaissance, d’autres faits importants dont l’Autorité des marchés financiers doive être informée. Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers tout changement qui modifierait, de façon significative, les renseignements fournis[[12]](#footnote-12). »

».

A , le

Signature de l'apporteur de capitaux (ou de son représentant)

ANNEXE 3.B – Fiche de renseignements à fournir par les dirigeants d’une société de gestion de portefeuille

Ce document constitue l’annexe 3.B de l’instruction AMF DOC-2008-03 - Procédures d’agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d’information et passeport.

**Avertissement**

Ces renseignements doivent être fournis par toute personne physique[[13]](#footnote-13) appelée à exercer des fonctions de dirigeant responsable d’une société de gestion de portefeuille (article L. 532-9 du code monétaire et financier). Toutefois, il n’est pas nécessaire de fournir ce dossier dès lors qu’il s’agit d’une nouvelle nomination au sein de la société de gestion de portefeuille intervenant depuis moins de deux ans, à l’exception d’un *curriculum vitae* actualisé, d’un extrait de casier judiciaire et de la déclaration sur l’honneur figurant en page 5 de la présente annexe.

Les réponses au questionnaire ci-dessous doivent être accompagnées de toutes les précisions permettant d'éclairer le jugement de l’AMF. Il importe que toutes les rubriques soient servies. D'une façon générale, les renseignements demandés portent sur la période où la personne concernée a exercé des responsabilités ainsi que sur la période immédiatement consécutive à la cessation de ces fonctions (jusqu'à un an après ladite cessation)[[14]](#footnote-14).

Des manquements ou infractions ayant donné lieu à amnistie ne doivent pas être mentionnés.

Le questionnaire doit être déposé sur l’extranet ROSA, dûment complété et signé par l'intéressé et par le président du conseil d'administration ou du directoire de l'établissement concerné. Dans le cas d'une nomination du président du conseil d'administration ou du directoire, il incombe à l'actionnaire principal ou à l'un de ses mandataires sociaux de contresigner les déclarations du dirigeant.

Les intéressés doivent également adresser à l’AMF, via l’extranet ROSA, un *curriculum vitae* indiquant de façon détaillée la formation initiale suivie par le dirigeant, les diplômes obtenus et l'intitulé des fonctions exercées[[15]](#footnote-15). En outre, s’agissant des deux dernières fonctions exercées, il devra être indiqué la taille des entités (en termes de salariés et de chiffre d’affaires) dans lesquelles elles ont été occupées ainsi que les résultats de leur gestion.

Enfin, par décision en date du 29 novembre 2001 publiée au *Journal Officiel* du 20 février 2002, le CECEI a décidé de mettre en place un traitement automatisé d'informations nominatives destiné à centraliser des informations susceptibles de contribuer à l'appréciation de l'expérience, de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants et actionnaires personnes physiques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette base de données a été dénommée « Fichier des dirigeants et actionnaires des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » (FIDEC). La Commission nationale informatique et libertés avait donné un avis favorable à la création de FIDEC le 18 septembre 2001 (avis n° 01-048). Les intéressés sont informés que certains éléments d’information fournis dans le présent dossier, notamment les fonctions qu’ils ont occupées au cours de leur carrière professionnelle, sont susceptibles d’être enregistrés dans FIDEC.

|  |
| --- |
| [1]. Nom de la société de gestion de portefeuille pour laquelle ces renseignements sont fournis : ………………………………………………………………………………………………………………………………….. |
| [2]. Identité du dirigeant :  (*Fournir la copie d’une pièce d’identité*)  - Nom et prénom : ………………………………………………………………………………………………..…  - Noms et prénoms des parents[[16]](#footnote-16) : ………………………………………………………………………………  - Date et lieu de naissance : ……………………………………………………………………………………..…  - Nationalité : …………………………………………………………………………………………………………  - Adresse personnelle[[17]](#footnote-17) : ……………………………………………………………………………………….  Adresse électronique : …………………………………………………………….    - Niveau de connaissance en français (pour les non francophones) : …………………………………………  - Intitulé de la fonction[[18]](#footnote-18) : ………………………………………………………………………………………...  - Date de nomination : ……………………………………………………………………………………….. |

1. Préciser l’identité de l’organe ou de la personne qui vous a désigné à vos nouvelles fonctions et joindre copie du document de nomination (ou projet de document en cas de création).
2. Quelle sera l'étendue des fonctions de direction que vous exercerez et comment seront partagées les responsabilités avec les autres dirigeants nommés dans le cadre de l’article L. 532-9 du code monétaire et financier[[19]](#footnote-19)[[20]](#footnote-20)?.
3. Pour chacune des deux dernières fonctions exercées au cours des dix dernières années, quelles responsabilités avez-vous effectivement exercées[[21]](#footnote-21) et quels résultats[[22]](#footnote-22) avez-vous obtenus ?
4. Avez-vous été au cours des dix dernières années ou êtes-vous un actionnaire significatif[[23]](#footnote-23), un associé en nom ou un associé commandité d'une autre société (dans l'affirmative, précisez le nom et l'activité de ces sociétés ainsi que le montant de votre participation) ?
5. L'une des sociétés dans lesquelles vous avez exercé au cours des dix dernières années ou exercez encore des responsabilités de dirigeant ou dont vous avez été ou êtes un actionnaire significatif, un associé en nom ou un associé commandité, s'est-elle vu, à votre connaissance, refuser ou retirer une autorisation ou un agrément dans le domaine bancaire ou financier, en France ou à l'étranger ?
6. L'une des sociétés dans lesquelles vous avez exercé au cours des dix dernières années ou exercez des responsabilités de dirigeant ou dont vous avez été ou êtes un actionnaire significatif, un associé en nom ou un associé commandité, a-t-elle fait l'objet, à votre connaissance, d'une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire, ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle ? Une telle procédure est-elle en cours ?
7. Avez-vous été ou envisagez-vous d'être prochainement partie à un arrangement amiable ou à une procédure judiciaire en France ou à l'étranger ayant pour objet un apurement des dettes d'une entreprise dont vous avez été ou seriez encore dirigeant, actionnaire significatif ou associé ? Avez-vous fait l’objet d’une faillite personnelle ou d’une autre mesure d’interdiction prévue aux articles L. 653-1 et suivants du code de commerce, ou même d’une quelconque interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise ?
8. Êtes-vous lié par certains engagements au titre de fonctions précédemment exercées (clause de non concurrence, par exemple) ?
9. Parmi les sociétés dans lesquelles vous exercez des responsabilités, ou dont vous êtes un actionnaire significatif, un associé en nom ou un associé commandité, quelles sont celles qui, à votre connaissance, entretiennent ou pourraient entretenir des relations d'affaires significatives ou, le cas échéant, être bénéficiaires de prêts de l'entreprise mentionnée dans ce questionnaire ?
10. Parallèlement aux fonctions faisant l'objet du présent dossier, est-il prévu que vous commenciez ou continuiez à exercer d'autres fonctions de direction (dans l'affirmative, indiquez la liste des fonctions et explicitez votre organisation pour vous assurer une disponibilité suffisante pour chacun de ces différents emplois, en mentionnant, le cas échéant, les structures organisationnelles ou de contrôle vous permettant de remplir pleinement vos différentes responsabilités)[[24]](#footnote-24) ?
11. Indiquer, le cas échéant, la liste de vos mandats sociaux, en précisant ceux détenus dans des sociétés n’appartenant pas au groupe du prestataire pour lequel vous répondez au présent questionnaire.

S’agissant de ce dernier, indiquer les mandats pour lesquels vous pourriez connaître des conflits d’intérêts. Dans ce cas, préciser les dispositions que vous comptez prendre pour y remédier

1. Avez-vous, au cours des dix dernières années, exercé des fonctions de direction au sein d'une société dont les commissaires aux comptes ou les contrôleurs légaux[[25]](#footnote-25) ont refusé de certifier les comptes ou pour laquelle ils ont assorti leur certification de réserves ou d'observations ?
2. Avez-vous, au cours des dix dernières années, fait l'objet d’une condamnation pénale, d'une sanction administrative ou disciplinaire d'une autorité professionnelle (y compris de l’AMF) ou d'une mesure de suspension ou d'exclusion d'une organisation professionnelle en France ou à l'étranger ou d’une sanction prononcée par un organe central (au sens des articles L. 511-30 à L. 511-32 du Code monétaire et financier) ? Une telle procédure est-elle en cours ?
3. Avez-vous fait l'objet d'un licenciement pour faute ? (Donnez, le cas échéant, toutes précisions utiles). Une telle procédure est-elle en cours ?
4. Entendez-vous effectuer, directement ou indirectement, des opérations personnelles ou professionnelles[[26]](#footnote-26) avec l'établissement ?
5. Avez-vous connaissance d'autres informations susceptibles d'éclairer le jugement de l’AMF sur votre honorabilité et votre compétence ?
6. Question complémentaire concernant uniquement les dirigeants de succursales françaises d'établissements non parties à l’accord sur l'Espace Économique Européen (EEE) : quelle est l'étendue des responsabilités qui vous ont été attribuées par la direction de votre société ?

« Je soussigné…………………………………[[27]](#footnote-27) certifie l'exactitude des informations ci-dessus et m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l’Autorité des marchés financiers les changements des éléments contenus dans cette déclaration les concernant.

Je certifie que ces renseignements sont sincères et fidèles et qu’il n’y a pas, à ma connaissance, d’autres faits importants à signaler. Je certifie, en particulier, ne pas tomber sous le coup des interdictions édictées à l’article L. 500-1 du code monétaire et financier. A cet égard, je vous adresse ci-joint [un extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3)] [[28]](#footnote-28) / [une attestation tenant lieu d’extrait de casier judiciaire] [[29]](#footnote-29) ..

À , le

Signature du dirigeant

« En ma qualité de…………………..…………………[[30]](#footnote-30), je soussigné……………………………..…[[31]](#footnote-31) déclare, après avoir procédé aux vérifications d'usage, que les informations communiquées par M…………..………………..……[[32]](#footnote-32) à l’Autorité des marchés financiers dans le cadre de sa nomination en qualité de …………..…………………………[[33]](#footnote-33) de……………………..………………[[34]](#footnote-34), sont à ma connaissance exactes. Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l’Autorité des marchés financiers les changements des éléments contenus dans cette déclaration les concernant et dont j'aurais connaissance »*.*

À , le

Signature du président[[35]](#footnote-35), de l'actionnaire principal ou d’un représentant de l’organe social  
à l’issue de sa délibération

1. Ou équivalent étranger. [↑](#footnote-ref-1)
2. Afin d’éviter des erreurs d’identification, ces renseignements ne sont nécessaires que pour les personnes (quelle que soit leur nationalité) nées dans les territoires d'outre-mer ou à l'étranger. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour les établissements faisant l'objet d'une surveillance au sein de l'Espace économique européen, cette description pourrait se limiter aux seules parties du groupe de l'acquéreur concernées par l'opération (par exemple le service des « activités de détail » de l'acquéreur si l'entité cible n'intervient que dans ce domaine). [↑](#footnote-ref-3)
4. Les participations financières comprennent par exemple les opérations de crédit, les cautionnements et les gages. [↑](#footnote-ref-4)
5. Les participations non financières comprennent par exemple les relations familiales. [↑](#footnote-ref-5)
6. Sont notamment assimilés aux droits de vote détenus par un apporteur de capitaux :

   * Les droits de vote possédés par d'autres personnes pour son compte ;
   * Les droits de vote possédés par les sociétés placées sous son contrôle effectif ;
   * Les droits de vote possédés par un tiers avec qui il agit ;
   * Les droits de vote que l'apporteur de capitaux ou les autres personnes citées ci-dessus sont en droit d'acquérir à leur seule initiative en vertu d'un accord.

   [↑](#footnote-ref-6)
7. Fournir alors copie du projet de note d'information soumise au visa de l'AMF et des autres communiqués soumis à publicité financière obligatoire. [↑](#footnote-ref-7)
8. Si une déclaration a été effectuée, quel est le délai dont dispose l'autorité saisie ? Si cette dernière ne l'a pas été, sous quel délai devez-vous l'effectuer ? [↑](#footnote-ref-8)
9. Il conviendra en particulier d'indiquer si l'apporteur de capitaux a des sociétés sœurs exerçant des activités réglementées.

   Précisez notamment si la société de la société de gestion de portefeuille sera :

   - Filiale d'une entreprise d'assurance, d’une entreprise de réassurance ou d'un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement ayant son siège social en France ;

   - Filiale de l'entreprise mère d'une entreprise d'assurance, d’une entreprise de réassurance ou d'un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement ayant son siège social en France ;

   - Contrôlée par une personne, physique ou morale, qui contrôle également, respectivement, une entreprise d'assurance, une entreprise de réassurance ou un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement ayant son siège social en France.

   Précisez si les établissements suivants prendront une participation ou le contrôle de la société de gestion de portefeuille :

   - Une entreprise d'assurance, une entreprise de réassurance ou un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement ayant son siège social en France ;

   - Une filiale de l'entreprise mère d'une entreprise d'assurance, d’une entreprise de réassurance ou d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement ayant son siège social en France ;

   - Un établissement contrôlé par une personne, physique ou morale, qui contrôle également une entreprise d'assurance, une entreprise de réassurance ou un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement ayant son siège social en France. [↑](#footnote-ref-9)
10. Il conviendra, dans ce cas, de joindre au dossier les justificatifs et/ou une copie de la décision de sanction ainsi qu'un extrait du casier judiciaire. [↑](#footnote-ref-10)
11. Dans ce cas, le futur administrateur ou membre du conseil de surveillance devra joindre à son dossier une déclaration attestant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées à l'article L. 500-1 du code monétaire et financier. Celui-ci devra également répondre aux questions 11 à 16 du questionnaire « dirigeants » (cf. annexe 3 de l'instruction relative aux SGP). [↑](#footnote-ref-11)
12. Notamment ceux qui font l’objet du point n° 9 de l‘annexe 2 de l’instruction n° 2008-03 « Déclarations à transmettre par les apporteurs de capitaux » (répartition du capital de l’apporteur de capitaux et, éventuellement, de celui de la maison-mère du groupe dont il fait partie). [↑](#footnote-ref-12)
13. Les données à caractère personnel recueillies au sein du questionnaire en application de l'article L. 532-9 du code monétaire et financier font l’objet d’un traitement automatisé.

    Ces informations, collectées par l'Autorité des marchés financiers en sa qualité d’interlocuteur unique des personnes et entreprises demanderesses, sont enregistrées dans le fichier des dirigeants et actionnaires des établissements de crédit et des entreprises d’investissement (FIDEC) et sont destinées à l’ACPR. Elles peuvent être communiquées, pour l’accomplissement de sa mission telle qu’elle est définie par le code précité, au fonds de garantie ainsi que, dans le respect de la législation en vigueur, notamment des articles L. 621-21, L. 631-1 et L. 632-1 A et suivants dudit code, à des autorités de surveillance étrangères.

    Les personnes recensées, qui ne disposent pas, conformément aux dispositions de l’article 56 de l’ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 modifiant la loi précitée du 6 janvier 1978, du droit d’opposition, peuvent avoir accès aux informations les concernant contenues dans FIDEC en adressant une demande écrite à l’adresse suivante : AMF, Délégué à la protection des données, 17 place de la Bourse 75082 Cedex 2 ; et via le formulaire « [données personnelles](https://www.amf-france.org/fr/vos-donnees-personnelles-droits-dacces-de-rectification) » accessible sur le site Internet de l’AMF. Les personnes concernées disposent également d’un droit de rectification. [↑](#footnote-ref-13)
14. Afin de permettre d’appréhender les conséquences de son action comme dirigeant. [↑](#footnote-ref-14)
15. Y compris les mandats d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance exercés au cours des 10 dernières années. [↑](#footnote-ref-15)
16. Afin d’éviter des erreurs d’identification, ces renseignements ne sont nécessaires que pour les personnes (quelle que soit leur nationalité) nées dans les territoires d'outre-mer ou à l'étranger. [↑](#footnote-ref-16)
17. Indiquer le lieu de résidence envisagé à la suite de la prise de fonctions s'il est différent du lieu actuel. [↑](#footnote-ref-17)
18. Pour laquelle ce dossier est présenté. [↑](#footnote-ref-18)
19. Décrivez l'étendue de vos responsabilités de direction et précisez les modalités de votre association aux fonctions confiées aux autres dirigeants désignés au titre de l’article L. 532-9 du code monétaire et financier. [↑](#footnote-ref-19)
20. L’AMF considère que la direction et la détermination des orientations de l’activité d’une société de gestion comprend notamment le contrôle de l'information comptable et financière et du niveau de fonds propres réglementaire requis (Revue mensuel n°9 de l’AMF, décembre 2004, p. 8). [↑](#footnote-ref-20)
21. Nombre de collaborateurs, délégations de pouvoirs, capitaux gérés, budget délégué, etc. [↑](#footnote-ref-21)
22. En termes de développement de l'activité et de rentabilité. [↑](#footnote-ref-22)
23. Si oui, précisez le nom et l'activité de ces entreprises ainsi que le montant de votre participation (un actionnaire significatif détient au moins 10 % du capital ou des droits de vote d'une entreprise). [↑](#footnote-ref-23)
24. Précisez notamment si vous êtes :

    - chargé de conduire une entreprise d'assurance, une société de groupe d'assurance ou une société de groupe mixte d'assurance appartenant au même groupe ou une compagnie financière holding mixte à la tête d'un conglomérat financier dont le coordonnateur est la CCAMIP,

    - dirigeant responsable au sein d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement (non société de gestion de portefeuille), d'une compagnie financière appartenant au même groupe ou d'une compagnie financière holding mixte à la tête d'un conglomérat financier dont le coordonnateur est la Commission bancaire. [↑](#footnote-ref-24)
25. Concerne les entreprises étrangères. [↑](#footnote-ref-25)
26. À titre d'exemple, la société aura-t-elle parmi ses clients ou fournisseurs une autre société au sein de laquelle vous exercez des fonctions de dirigeant, d'actionnaire significatif, d'associé en nom ou d'associé commandité ? [↑](#footnote-ref-26)
27. Nom et prénom. [↑](#footnote-ref-27)
28. Un extrait de casier judiciaire doit être adressé par les personnes résidant en France depuis trois ans au moins. [↑](#footnote-ref-28)
29. Une attestation tenant lieu d’extrait de casier judiciaire, émanant de l’autorité compétente du pays où le déclarant résidait précédemment et comportant la désignation de l’autorité signataire et du pays concerné, doit être adressée par les personnes ne résidant pas en France depuis trois ans au moins. [↑](#footnote-ref-29)
30. Fonction. [↑](#footnote-ref-30)
31. Nom et prénom. [↑](#footnote-ref-31)
32. Nom du dirigeant. [↑](#footnote-ref-32)
33. Fonction. [↑](#footnote-ref-33)
34. Nom de l’établissement. [↑](#footnote-ref-34)
35. Sauf s’il s’agit de la désignation du président. [↑](#footnote-ref-35)